

**LA RÉFORME FONCIÈRE**

Depuis l'adoption de la Lettre de Politique Foncière du 03/05/05, le Gouvernement poursuit la consolidation de la réforme foncière en adoptant des différents textes et lois (Loi cadre 2005-019 du 17 octobre 2005 sur les statuts des terres, Loi N° 2006-031 du 24 novembre 2006, régissant les propriétés privées non titrées)

La reconnaissance des Propriétés Privées non titrées, gérées désormais au niveau de la commune, constitue entre autres, un élément central de la Réforme Foncière.

Ainsi, est-il instauré au niveau de cette Collectivité Territoriale Décentralisée de base un service communal permettant de constater les droits encore non écrits et par la suite faciliter l'accès des paysans producteurs à la propriété foncière.

Il est attendu que la terre soit considérée comme un capital boostant l'économie familiale et rurale au-delà de son image actuel « Tanindrazana : ipetrahana sy ilevanana » Terre ancestrale : résidence et tombeau

En tant que capital, la terre servira des atouts des paysans auprès des institutions de micro-finances.

Les conditions incitatives préalables aux investissements se mettent progressivement en place avec les paysans producteurs.

**LA SOCIÉTÉ CIVILE FACE A LA RÉFORME FONCIÈRE**

La société civile est un

acteur de changement : Elle observe, émet ses opinions, éclaire l'opinion publique, donne des propositions et apporte des contributions. Puis elle interpelle.

La réforme foncière est vue comme une opportunité de grand et profond changement positif dans notre pays:

1. Sans bouleverser la valeur « Fihavanana », notre société passe de la gestion traditionnelle des terres à la gestion par les droits positifs. La communauté accepte que les femmes et les jeunes accèdent à la propriété foncière. Tout en préservant la nature, de petites unités individuelles vont s'émerger rapidement avec articulation à des coopératives plus orientées à l'économie.

Ce changement attendu serait possible si des améliorations sont prises en compte dans les décisions publiques :

1. Levée de certains statuts des terres situées en milieu rural : AMVR...
2. Vulgarisation des textes sur la réforme foncière.
3. Vulgarisation des textes sur le regroupement des communes dont l'OP-CI. Il y va de la rentabilité du CRIF
4. Mise en place de la justice de proximité (conciliation/gestion de conflit ; Diffusion de droits/droit foncier/droit de succession/ Assistance pour les populations vulnérables : jeunes:femmes par rapport à la propriété foncière) : La vulgarisation de TAZ, Kiosque,

Actions de sensibilisation sur les droits

5. Mise en place de SIC pour la culture de l'information. La société traditionnelle a l'habitude de se référer uniquement aux informations des aînés.

6. Appui aux communes dans la mobilisation de ressources fiscales et le développement de partenariat

Le rapprochement des acteurs locaux autour des QIP ( Questions d'INTE-RET Publics. Informations, plaidoyer à la base, plaidoyer à un niveau national.

**FIANTSO ET LA GESTION FONCIÈRE DÉCENTRALISÉE**

Depuis le mois de janvier 2007 jusqu'à ce jour, l'association Fiantso, donne des appuis à la mise en place du couple « guichets fonciers et CRIF ». L'acquisition des Certificats Fonciers est actuellement devenue chose courante pour les habitants des communes de Mizilo et d'Ambila dans la Région de Vatoavavy Fitovinany et des communes d'Andoharanomaitso et d'Iarintsena dans la Région de la Haute Matsiatra.

L'expérience de Fiantso et des communes rurales tendent de plus en plus vers les changements tant attendus :

- Accès des jeunes à la propriété foncière
- Accès des femmes à la propriété foncière
- Une justice de proximité : Défense des droits des citoyens
- Restauration de la solidarité nationale : Réduction des litiges fonciers.



L'équipe de recherche sur le genre et foncier à Manakara

*La reconnaissance des Propriétés Privées non titrées, gérées désormais au niveau de la commune, constitue entre autres un élément central de la Réforme Foncière.*

*La société civile est un acteur de changement : Elle observe, émet ses opinions, éclaire l'opinion publique, donne des propositions et apporte des contributions. Puis elle interpelle.*

*Sans bouleverser la valeur « Fihavanana », notre société passe de la gestion traditionnelle des terres à la gestion par les droits positifs. La communauté accepte que les femmes et les jeunes accèdent à la propriété foncière.*

Adresse : Immeuble FH Antarandolo, 2 eme escalier, 3 eme étage.  
Téléphone : 75 519 82  
Messagerie : fiantsofia@moov.mg

Retrouvez-nous sur le WEB : [www.fiantso.mg](http://www.fiantso.mg)



**Matoan-dahatsoratra-Matoan-dahatsoratra-Matoan-dahatsoratra**

**Resy lahatra ny Fiantso fa ny sersera dia manana ny anjara toerany tsy azo ihodivirana amin'ny fanatantehana ny fampandrosoana; noho izany tsy maintsy karohina izay hevitra hampanjariana izay fifaneraserana izay.**

Malagasy hatry ny fitaizana ny fifampitokisana sy ny fifanakahazoana teo amin'ny fiarahamonina Malagasy.

Koa aza asiana fisalasalana izany ny fifanom ezam-baovao fa izany no miantoka ny fahatezan'ny fifandraisana.

Taratasy misokatra

Alao hery ary

Milazà raha hita ary é !

Nosafidina manokana io kamban-teny io mba ho entina ho fandresen- dahatra fa ny fifampiresahana sy fifampizarana vaovao dia efa toe-tsaina sy lalantsaina tao amin'ny

Noho izany, natao ity taratasy ity mba hifanakalozambaovao sy hifampizarana ny zava-misy indrindra fa izay mahaso sy hitarika mankany amin'ny fandrosoana .

Marihina etoana fa misokatra ho antsika rehetra ny fifanoratana ato anatin'ity gazety kely ity .

Ny zavatra rehetra dia misy fiatombony koa ity ary ny laharana 0 fa atolotra antsika m p a m a - ky ;anjarantsika ny manome sy mitondra torohevitra ho fanatevenana ity takela-ifandraisana ity.

**Mifanajary toerana : antoky ny fifampitondrana Mahomby.**

**HO HITANAO ATO**

La première séance de travail des acteurs locorégionaux du 08 juillet 2010 sur le projet FIELD.	2
Fifaninanana masina sady adidy amin'ny firenena ny hetra.	2
Les avantages inattendus de la Gestion Foncière Décentralisée.	3
Ny Kaominina sy ny fitantanam-bola.	3
La Société Civile et la Réforme Foncière	4

**RAISON D'ÊTRE ET VALEURS FONDATRICES DE L'ASSOCIATION**

**« Pour plus de complémentarité »**

Cet adage résume la raison d'être et les valeurs fondatrices de l'Association Fiantso :

- sa raison d'être qui se traduit par le tissage de relations entre citoyens et décideurs publics pour améliorer la cohérence des politiques avec les

besoins du développement local ;

- ses valeurs fondatrices pour la promotion de la gouvernance basée sur le respect des droits humains, la participation de la société civile aux processus décisionnels publics, la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales décentralisées dans la gestion

du développement local et l'accès des citoyens à l'information sur la gestion du développement local.

Fiantso s'est fixé comme mission le renforcement du processus de développement local, un processus ouvert, participatif et constructif.

En fait, Fiantso assume deux fonctions principales : appui à la base et plaidoyer à un niveau supérieur menée conjointement avec des partenaires et des institutions.

Dr RASOAMALALAVAO Claire  
Past-Président de l'Association Fiantso

## La première séance de travail des acteurs locorégionaux du 08 Juillet 2010 sur le projet FIELD

Le top a été donné le 08 juillet dernier à l'hôtel Tombontsoa Fianarantsoa dans le cadre de la convention de partenariat multi-acteurs, pour la mise en place d'un CRIF et des guichets fonciers dans le district de Lalangina.

Tout en restant fidèle à ses valeurs et avec l'appui financier de ICCO, Fiantso Madagascar a su promouvoir une relation de partenariat tripartite entre le service territorial déconcentré, collectivité décentralisée et société civile. Effectivement, les entités suivantes ; Le District de Lalangina, la Direction Régionale des impôts, le Service Régional de la décentralisation, le Service Régional des domaines, le Service Régional des Topographies et évidemment l'association Fiantso Madagascar se sont engagés selon leur compétence respective dans la mise en place d'un CRIF et de 08 guichets fonciers dans les 07 communes riveraines de la FCE dont Ivoamba, Ialanandro, Taindambo, Ambalakely, Mahatsijony, Sahambavy et Ambalamahasoa.



La séance a été ouverte par le représentant de la région Haute Matsiatra. Il est assisté à ses cotés par le deuxième adjoint du district de Lalangina et le Coordinateur de l'association Fiantso. Après les deux discours d'ouverture, ceux du deuxième adjoint du district et du représentant de la région, le Coordonateur de Fiantso s'est mis à exposer ce qu'est Fiantso tout en mettant en exergue ses valeurs fondatrices. La mise en connaissance de l'assistance sur le projet FIELD et un exposé sur les statuts des terres ont été successivement faites par la suite par les techniciens de Fiantso. L'ambiance a été chaude pendant la séance de questions réponses durant laquelle à part les techniciens de Fiantso, les personnels des services de la décentralisation et des domaines ont été aussi parmi les cibles des questions.

La planification des programmes de descente au niveau des 08 communes concernées pour une première sensibilisation et information sur le démarrage du diagnostic (préalable pour la mise en

place des guichets fonciers) a clôturé la séance de travail.

Les entités suivantes ont été représentées durant cette première séance de travail : La région, le district de Lalangina, Le Service de la décentralisation, le service des domaines, Les membres du SIF dont le FITAFIBE, le CMP, les communes, CEDII, SAHA Betsileo, TIAVO et Fiantso.

## Fifaninanana masina sady adidy amin'ny firenena ny Hetra

Resy lahatra ny vahoakan' i Mizilo gara fa tsy maintsy manefa ny adidy raha te handroso



**Tsipapaika** : io no teny nentin'ny DRI Vatovavy Fitovinana nanazavana tamin'ny vahoakan'ny Kaominina Ambanivohitra Tataho Distrikan'i Manakara raha niresaka ny mikasika ny hetra izy.

Marina izany satria amin'ny tsipapaika dia izay anananao no anomezanao . Toy izany koa ny hetra : Ampahambola, tsy maintsy aloa ,alaina avy amin'ny Vola miditra na fananana ka alaina ho an'ny fampandehanan-draharahan-panjakana sy fampivoarana ny tombontsoambahoaka : izay dia famaritana iraisan'ny firenen-drehetra eto

ambonin'ny Planeta Tany.

Resy lahatra ny vahoakan'ny Kaominina Ambanivohitr'i Mizilo gara ka miandahy miam-bavy amin'ny fanefana ny hetra tamin'ny andro nanokafana amin'ny fomba ofisialy ny iray volan'ny hetra , Na Ambila , na i Tataho na i Nosiala dia efa samy miroso daholo amin'izany fitakian-ketra izany toy ireo kaominina rehetra eto Madagasikara.

**Alao hery ary fa ny adidy tsy an'olon-dratsy.**

## Les avantages inattendus de la Gestion foncière décentralisée

La gestion décentralisée des propriétés privées non titrées a été effective par le décret d'application N° 2007-1109.

La convention entre le PNF, ICCO et Fiantso Madagascar concerne le premier projet exécuté par Fiantso Madagascar pour la mise en place de trois guichets fonciers et du CRIF, dans le District de Manakara. Pourtant elle reste un cadre de référence pour le démarrage du projet FIELD. Ce nouveau projet intervient pour 28 communes dont 8 pour la région Haute Matsiatra et



20 pour Vatovavy Fitovinany.

Ainsi, depuis le mois de janvier 2007 jusqu'à ce jour, l'association Fiantso, donne des appuis à la mise en place du couple « guichets fonciers et CRIF ». L'acquisition des Certificats Fonciers est actuellement devenue chose courante pour les habitants des com-

munes de Mizilo et d'Ambila dans la Région de Vatovavy Fitovinany et des communes d'Andohanomaitso et d'Iarintsena dans la Région de la Haute Matsiatra.

Qu'est ce que le processus de gestion foncière décentralisée peut – t – elle donner comme avantages à la communauté de base ?

Ces avantages ne se réduisent pas à l'acquisition du certificat foncier et celui-ci n'est pas non plus l'aboutissement des efforts menés.

Les avantages se

résumement comme suit :

Réduction des litiges fonciers d'une part et accès des jeunes et des femmes à la propriété foncière. La famille dans le contexte de pauvreté s'éclate et tend à renforcer une injustice jamais déclarée : ' l'exclusion des jeunes et des femmes dans l'héritage » alors que les droits positifs n'ont jamais renié à cette situation.

Actuellement, des jeunes qui ont exploité des terrains depuis trois ou quatre ans, peuvent avoir des certificats fonciers. Les membres de la famille : parents, frères et sœurs, acceptent la nouvelle situation disons de bouleversement

## NY KAOMININA SY NY FITANTANAM-BOLA

Mahasadaikatra ihany ny fahaizamitanan'ny kaominina ny volampanjakana raha toa ka tarafina amin'ireo kaominina vitsivitsy izay tsy holazaina anarana saingy nangatahana ny teti-bola 2007 sy 2008 ary ny kaonty mpitantanan-draharaha 2007:



Eo aloha ireo izay milaza avy hatrany fa tsy manana izany kaontim-pitantanana izany satria tsy nisy ny fitohizan-draharahan-panjakana teo amin'ny Ben'ny tanàna teo aloha sy ny vaovao. Noho ny hambopo politika diso toerana, dia ny raharaham-pitondrana no tsy man-

deha amin'ny laoniny ;Ny vokatr'izany dia ny vahoaka no mibaby azy.

Ao kosa ireo manana kaontim-pitantanana-draharaha saingy Takosona sy « blanco » nomameno ny takelaka maro.

Toa mampanahy be ihany satria miroso amin'ny fampidiran-ketra izao ny kaominina rehetra ka mampanahy tokoa sao mivily any amin'ny tsy izy ny lalan'izany volambahoaka izany. Eo anatrehan'izany dia ilaina ny fanamafisana ny fahaiza-mitantana izany volampanjakana izany . Samia mandray ny andraikitra tandrifny azy . Ateveno ny fahaizamanao .

## Les avantages inattendus de la Gestion foncière décentralisée (suite)

culturel ou le « Mandova velon-drax amandre-ny » (lit : On hérite alors que les parents sont encore en vie), un fait que la coutume malgache n'accepte facilement.

La solidarité communautaire se manifeste également dans la gestion foncière décentralisée : L'expérience montre que les litiges fonciers se résolvent au niveau local pendant la reconnaissance collective des propriétés privées non titrées. Ils font

ensemble les piquetages et pour le cas d'Ambila : les piquetages sont faits en plantant des arbres (hasina, raphia, ...). Ceci allège déjà les actions de conciliation du Président du FKT et du Président du Conseil Communal dans la gestion du conflit. Par ricochet, Le nombre des affaires qui remontent au tribunal diminue.

Comme la gestion foncière est accompagnée par des actions de sensibilisation sur les droits des citoyens et par la mise en place de Comité de

Défenses pour le cas de la commune de Marofarihy par exemple, des débats auprès des Tribunaux de Première Instance et des services des domaines sont devenues des réalités quotidiennes.

La complémentarité entre les différents acteurs de développement soutiendrait cette dynamique. C'est pourquoi des séances de travail se multiplient entre Fiantso, Tivo, PROSPERER pour appuyer des coopératives, afin d'améliorer les revenus des ménages, des chefs de famille

ayant eu des certificats fonciers.

Une des avantages pour la commune c'est l'augmentation de ses Ressources financières. Sa marge de manœuvre pour fournir des services de qualité augmente.

La conciliation des droits traditionnels et des droits positifs se fait progressivement tout en sauvegardant nos valeurs malgaches dont le « Fihavanana ».